

## Communication sur le progrès n°12 Le 06/06/2016

Il y a près de 10 ans à présent, que l'entreprise adhère au Pacte Mondial.

Cet anniversaire marque notre profond engagement aux valeurs définies au travers des grandes thématiques que sont :

- les droits de l'Homme,
- le droit du travail et les conditions de travail,
- la protection de l'environnement,
- la lutte contre la corruption.

Par ailleurs, l'entreprise maintient et renouvelle ces autres certificats : Imprim'Vert, Trophée d'Or de l'Environnement, ISO 14001, FSC®, PEFC™, Print Environnement, preuves de l'engagement de notre imprimerie pour la préservation de son environnement.


Préserver notre cadre de vie, travailler à l'amélioration des conditions de travail des salariés au travers du CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) et bien évidemment dans le respect des droits de l'Homme en vertu des règles de l'Organisation Internationale du Travail et des législations française et européenne sont autant d'enjeux qui comptent pour notre entreprise.



Cette année 2015 fut marquée par le déménagement de la société sur un seul et unique site.


Je soussigné, Stéphane Béra, Président d'IME by Estimprim, renouvelle mon engagement et celle de mes collaborateurs à respecter les 10 principes fondamentaux du Pacte Mondial.


Vous trouverez ci-après nos actions engagées depuis la dernière CoP (Communication sur le Progrès). En vous en souhaitant bonne lecture.

Stéphane BÉRA  
Président



Principes	Actions	Résultats
<b>I- DROITS DE L'HOMME</b> 		
<p><b>1/</b> Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Partenariat avec le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) : signature d'une convention avec les pompiers renouvelée</li> <li>✚ Adopter une politique d'achat responsable via le référencement Impriclub</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Formation conjointe des personnels de l'entreprise et de la société mère aux premiers secours par nos pompiers volontaires (renouvelée en 2016)</li> <li>✚ Collaboration avec les SPV (Sapeurs Pompiers Volontaires) pour l'élaboration des scénarii d'exercices d'évacuation incendie, formations « Ecole à Feu »</li> <li>✚ Echanges, mutualisation via ImpriClub</li> </ul>
<p><b>2/</b> Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Certifications FSC® et PEFC™</li> <li>✚ Respect de la réglementation applicable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Engagement renouvelé de l'entreprise: <u>Référentiel FSC®</u> relatif aux respects des populations, de la faune et de la flore, lors de l'exploitation des forêts <u>Annexe 13 PEFC™</u> relative au respect des exigences sociales, d'hygiène et de sécurité</li> </ul>
<b>II- CONDITIONS DE TRAVAIL</b> 		
<p><b>3/</b> Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Collaboration avec la délégation unique du personnel</li> <li>✚ Coopération avec le CHSCT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Négociations régulières avec les représentants du personnel</li> <li>✚ Rééquipement du personnel en bouchons moulés (session de 30 personnes), en EPI (gants, masques, lunettes, rince-œil, chaussures...), formations sécurité réalisées (renouvellement CACES et habilitations électriques cette année effectués)</li> <li>✚ Cartographie du bruit remise à jour suite au déménagement début 2016 (voir illustration principe 3)</li> </ul>
<p><b>4/</b> Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Respect de la Réglementation applicable en France</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels, mise à jour des informations relatives à la prévention de la pénibilité au travail</li> </ul>
<p><b>5/</b> Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Respect des règles de l'OIT et sélection des fournisseurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Voir principe 1/ pour la sélection des fournisseurs et le respect des réglementations applicables en France</li> </ul>

Principes	Actions	Résultats
<p><b>6/</b> Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Respect de la Règlementation applicable en France, réalisation de formations techniques, de sécurité, de management aux différents postes de l'entreprise</li> <li>✚ Faire appel à des partenaires qui favorisent l'accès à l'emploi pour tous</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Après la réalisation d'entretiens individuels par la Direction avec l'ensemble des salariés pour une prise de contact depuis la reprise de l'entreprise, cette action se poursuit avec la formation à la réalisation de ces entretiens individuels par les responsables de services eux-mêmes ; afin de permettre un échange constructif entre opérateurs et leurs hiérarchies directes pour une montée en compétences</li> <li>✚ Réalisation d'une formation technique aux presses au niveau de la colorimétrie selon le référentiel 12647-2</li> <li>✚ Emploi saisonnier au service routage de personnels d'un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail)</li> </ul>
<h3 style="color: green;">III- ENVIRONNEMENT </h3>		
<p><b>7/</b> Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Suivi dans un tableau complet et exhaustif de l'ensemble des produits ainsi que des substances qui le composent.</li> <li>✚ Travail avec le prestataire de déchets non dangereux pour quantifier - au travers d'un diagnostic - la préservation des ressources naturelles et les économies réalisées pour la collectivité grâce aux gestes de tri de chacun au sein de l'entreprise.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Rapidité de réponses aux parties intéressées, analyse des produits en amont.</li> <li>✚ Les 1803 tonnes de déchets recyclés (papiers, cartons, plastiques, aluminium...) représentent une économie d'eau de 86 905 m<sup>3</sup> soit l'équivalent de la consommation de 1 580 habitants et 18 481 MWh soit la consommation d'énergie de 1 794 habitants.</li> </ul>
<p><b>8/</b> Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Maîtriser nos consommations et nos rejets : <b>Air</b> : réduction des quantités de produits émetteurs en COV (Composés Organiques volatils) et recherche de produits de substitution</li> <li><b>Energie</b> : Diminution des consommations d'énergie suite au déménagement de l'usine sur un seul site réalisé en 2015, travaux d'isolation au niveau des quais, programmation de mise en veille des compresseurs et détection et réparation de fuites d'air</li> </ul>	<p><b>Air</b> : - 77% des émissions de COV en 9 ans.</p> <p><b>Energie</b> : <b>Gaz</b> : économie de 755 286 kWh en un an <b>Electricité</b> : économie de 722 580 kWh en un an + modification des contrats (Voir illustration principe 8 : électricité)</p>

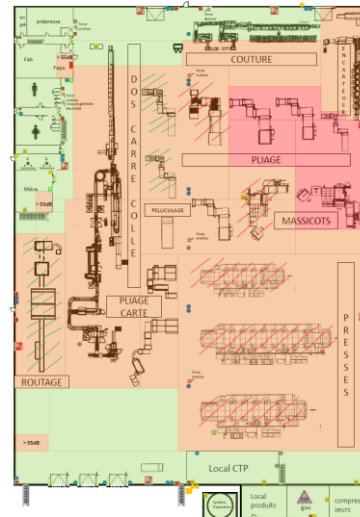
Principes	Actions	Résultats
	<p><b>Eau</b> : investissement dans des matériels plus économes en eau, relevés mensuels des compteurs</p> <p><b>Déchets</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Non dangereux</b> : Tri très fin des déchets (papier blanc, imprimé, rogne, cartoulette, carton, plastique, support indéchirable, aluminium...) et recherche de filières de valorisation</li> <li>- <b>Dangereux</b> : Reprise par des prestataires agréés, suivi assuré (registres, bordereaux de suivi...)</li> <li>- reprise des cartouches d'encre par un prestataire agréé qui recycle les cartouches : suppression à la source du déchet</li> </ul>	<p><b>Pour l'eau</b> : consommation divisée par 2 en 3 ans (<i>Voir illustration principe 8 : indicateur eau</i>)</p> <p><b>Déchets</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Non dangereux</b> : 212 t de déchets en moins en un an (2015 tonnes en 2014 et 1803 t en 2015), 95 % en valorisation matière (recyclage) et 5% en valorisation énergétique</li> <li>- <b>Dangereux</b> : 6 tonnes en moins en un an (86 t en 2014 contre 80 t en 2015) ; 77% partent en valorisation énergétique et 23% sont incinérés.</li> <li>- Tonnage de cartouches d'encre / toners en 2015 : 0.01 t</li> </ul>
<p><b>9/</b> Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Remplacement des chariots à gaz par un chariot électrique → suppression du stockage de bouteilles de gaz à l'extérieur de l'entreprise et du risque d'explosion inhérent à ce stock.</li> <li>✚ Investissement dans des batteries de condensateurs (pour éviter les pics de consommations et diminuer l'énergie réactive sur les factures d'énergie)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Réception début 2016 du chariot électrique ainsi que de 3 gerbeurs électriques</li> <li>✚ Retour sur investissement estimé à 2 ans et demi, diminution de la tangente phi (de 0.7 à 0.18)</li> </ul>
<h2 style="color: purple;">IV- LUTTE CONTRE LA CORRUPTION</h2> 		
<p><b>10/</b> Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Respect de la Règlementation applicable en France</li> <li>✚ Partenariat « Eco-Alu » entre fournisseur de plaques, imprimerie et fondeur</li> <li>✚ Règlement sur le bois de l'Union Européenne (RBUE) → envoi à tous les fournisseurs de papier d'un courrier de demandes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'engagement au respect de ce règlement et à la mise en place d'un Système de Diligence Raisonnée (DDS) et</li> <li>- d'informations sur l'origine du bois utilisé (pays d'origine, essence de bois utilisée...)</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Sélection des fournisseurs français et européens</li> <li>✚ Contrat tripartite évitant la disparition des plaques aluminium renouvelé</li> <li>✚ Engagement de tous nos fournisseurs papier et informations sur la traçabilité du bois (relance annuelle effectuée)</li> </ul>

### Illustration : Principe 3

#### COMPTE-RENDU D'INTERVENTION

ESTIMATION DES NIVEAUX SONORES  
EFFECTUEE LES 02 et 03 FEVRIER 2016

IME by Estimprim  
6, ZA la Craye  
25110 AUTECHAUX



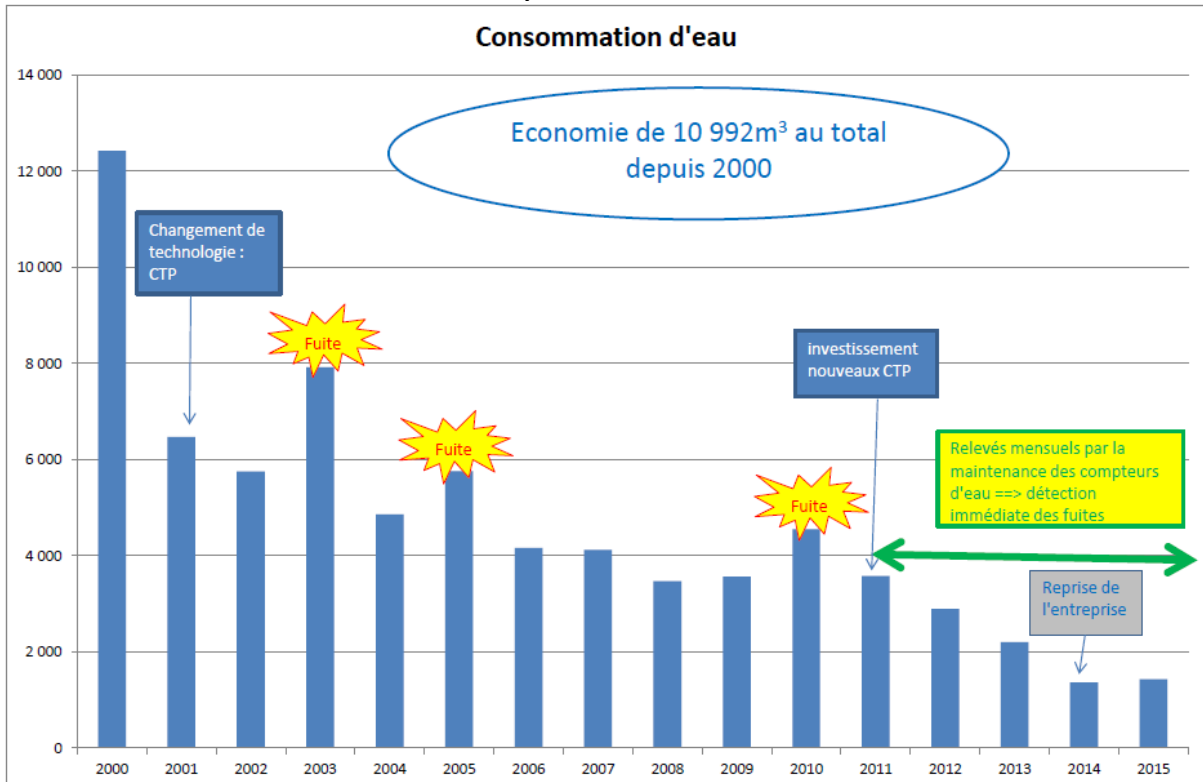
**Légende :**

- < 80 dB(A) (atelier)  
< 55 dB(A) (bureau)  
Niveau sonore acceptable
- entre 80 et 85 dB(A)  
Ou > 55dB(A) (bureau)  
Seuil d'alerte : Risque de fatigue auditive
- > 85 dB(A)  
Seuil de danger si non port des protections auditives
- ▨ Pics sonores ponctuels : alarmes, compresseurs, four...
- ▨ Fonctionnement par intermittence de la machine

→ Remise à jour complète de la cartographie suite au déménagement et 1 session pour rééquiper une trentaine de personnes en bouchons moulés.  
Des actions en cours pour diminuer le bruit de 3 dB(A) dans la zone la plus exposée.

### Illustrations : Principe 8

#### a)Indicateur : eau



b) Indicateur : électricité : économies réalisées suite au regroupement sur un seul site

